DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Compiègne
COMMUNE DE VILLE

ARRETE DU MAIRE RELATIF A LA MATINEE POUR OCTOBRE ROSE DE L'ASSOCIATION HISTOIRE DE...

Arrêté N° 21 / 2026

Le Maire,

- Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la Loi N° 82 -213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

- Vu la circulaire N° 86-230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le maire, le président du Conseil général et le représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière ;

- Vu la demande présentée par **Madame Nathalie COLINET**, présidente de l'association **Histoire de...** de Ville pour organiser "une marche, jeux et animation musicale pour octobre rose", **le dimanche 4 octobre 2026 de 9h à 12h30** sur un itinéraire de 6 km au départ et au retour de la place de l'école à Ville ;

- Vu la nécessité d'éviter tout accident ;

ARRETE :

Article 1 - L'association **Histoire de...** de Ville est autorisée à organiser une matinée pour octobre rose, avec une marche, des jeux et une animation musicale, **le dimanche 4 octobre 2026 de 9h à 12h30,** sur la place de l'école à Ville.

Article 2 – L'association Histoire de... au vu de l'organisation, est autorisée à occuper le domaine public de la place de l'école à Ville**, du samedi 3 octobre 2026 à 9h et jusqu'au dimanche 4 octobre 2026 à 15h.**

Article 3 - Toutes les dispositions devront être prises pour assurer la sécurité des personnes.

Article 4 - Ampliation de cet arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Noyon
- Les services de secours et d'incendie de Noyon

Fait à Ville, le 18 septembre 2026

Le Maire, Philippe BARBILLON

MAIRIE DE VILLE
Barbillon
(OISE)

Publié et notifié, le 18 septembre 2026